Parking Vinci-park bouche aération 1,63 m

Par Visiteur

Tous les parkings VINCI prévoient une hauteur de 1,90 m :
je me suis garé le 6 Mai 2010 ds le Parking CORENTIN-CELTON VINCI d'ISSY-ls-MOULINEAUX - En marche arrière, comme je l'ai appris en passant mon permis - A cet endroit cet emplacement est mal éclairé - Bouche d'aération épaisse à 1,63 m (pas signalée), ce qui limite le stationnement, sur cet emplacement, à une petite voiture : longueur et hauteur.
J'ai accroché le haut gauche du hayon de ma voiture qui ft 1,78 m à ce point d'impact, contre cette bouche d'aération - J'ai déposé une main courante à l'accueil VINCI de ce parking et le gardien en a constaté les dégâts.
J'ai ft une réclamation à VINCI avec photos à l'appui -
VINCI dégage sa responsabilité et me répond, aujourd'hui :
1) Que je me suis garé en marche arrière (?????????????)
2) Que l'emplacement incriminé est normalement éclairé et la bouche d'aération parfaitement visible, confirmé par mes photos (le lendemain, soit le 07/05/2010, j'ai pris des photos au flash avec un appareil de haute technicité - normal que les photos soient belles comme en plein jour).
3) Références au Code de la Route : tout conducteur doit rester maître de son véhicule et adapter sa conduite et sa vitesse en fonction des obstacles visibles rencontrés.

En s'engageant sur la hauteur de ses parkings à 1,90 m (A chaque fois panneau à l'appui à l'entrée - donc j'entre en toute confiance avec les 1,78 m au plus haut de mon véhicule), VINCI n'a-t-il pas obligation de veiller au confort de sa clientèle et de respecter une hauteur de 1,90 m sur tte la longueur de chaque emplacement -
Ou de signaler par un panneau que certaines places ne respectent pas les 1,90 m.
Je ne me promène pas avec un mètre dans ma poche pour vérifier si les bouches d'aération sont ou pas à bonne hauteur.
Par avance, je vous remercie de votre réponse et des informations utiles que vous pourriez me donner.
Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Tous les parkings VINCI prévoient une hauteur de 1,90 m :

Vous faites bien référence au petit panneau figurant à l'entrée et indiquant une hauteur de plafond à 1.9 mètre?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui absolument- J'ai, également, joint à ma réclamation à VINCI PARK la photo du panneau à l'entrée du parking, prise le 07/05/2010 -

---
Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous faites bien référence au petit panneau figurant à l'entrée et indiquant une hauteur de plafond à 1.9 mètre?

Ce panneau est généralement considéré comme un panneau indicatif ayant pour fonction de préciser que le parking est accessible aux véhicules ayant une hauteur inférieure à 1.90. Cela ne signifie pas que cette hauteur de 1.90 figure dans l'ensemble du Parking.

En conséquence, je doute que vous obteniez gain de cause auprès de vinci, qui n'a pas beaucoup de responsabilité quant aux accidents se déroulant à l'intérieur du Parking.

Très cordialement.